

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mai 2026 à 20 h 30

Présents : Claude CHABAL, Jean-Luc PLANTIER, Sylvie COUZON, André BEAL, Véronique DEFOND POURTIER, Anne-Christine BAUER, Laure REYNAUD, Christophe JOUANARD, Gérard ALLIGIER, Mickaël NEBOIT, Yann MARMEY, Régis DUCHAMP.

Représentés : Cyriaque PETITJEAN, Marie-Gladys LEBRETON, Michèle LAUNAY

Secrétaire de séance : Véronique DEFOND POURTIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'assemblée le compte rendu du conseil municipal du 01 avril 2026 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.
L'ordre du jour est ensuite abordé.

1- Proposition des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus avec 2 listes, la commission est composée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit :
3 conseillers de la liste majoritaire
2 conseillers de la liste minoritaire

Mr le Maire propose :

Pour la liste majoritaire : Véronique DEFOND POURTIER
Mickaël NEBOIT
Yann MARMEY

Pour la liste minoritaire : Cyriaque PETITJEAN
Régis DUCHAMP

Après délibération et à l'unanimité les conseillers municipaux ci-dessus sont désignés pour être membres de la commission. Un arrêté préfectoral suivra.

2- Election des membres titulaires et membres suppléants à la commission d'appel d'offre.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants la commission est composée de Monsieur le Maire, de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

La commission est sollicitée pour les marchés de travaux en procédure formalisée dont le montant est supérieur à 5 404 000 HT.

L'élection se fait au scrutin de liste à vote secret sauf accord unanime contraire.
Monsieur le Maire propose une seule liste.

. Membres titulaires : Jean Luc PLANTIER
André BEAL
Christophe JOUANARD

. Membres suppléants : Sylvie COUZON
Anne-Christine BAUER
Véronique DEFOND POURTIER

D'un commun accord le vote a lieu à main levée. Sont élus à l'unanimité la liste des noms ci-dessus.

3- Création d'une commission pour marché à procédure adaptée (MAPA) proposition des membres titulaires et suppléants.

Cette commission à un rôle consultatif et permet d'assister à l'ouverture des plis des marchés passés en procédure adaptée, dont le seuil est pour les travaux de 100 000 HT à 5 404 000 HT.

Sont proposés :

. Membres titulaires : Jean Luc PLANTIER
André BEAL
Christophe JOUANARD

. Membres suppléants : Sylvie COUZON
Anne-Christine BAUER
Véronique DEFOND POURTIER

Sont élus à l'unanimité les membres ci-dessus.

4- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) :

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants mais il faut présenter une liste de 24 noms à la direction des services fiscaux ;

La nomination des commissaires est effectuée par le Directeur des services fiscaux à partir de la liste communiquée par le conseil municipal à la suite du renouvellement des conseillers municipaux.

Après délibération et à l'unanimité il est proposé à la direction des services fiscaux la liste des 24 noms ci-dessous :

- 1- PLANTIER Jean-Luc
- 2- COUZON Sylvie
- 3- BEAL André
- 4- DEFOND POURTIER Véronique
- 5- ALLIGIER Gérard
- 6- JOUANARD Christophe
- 7- BAUER Anne-Christine
- 8- LEBRETON Marie Gladys
- 9- MARMEY Yann
- 10-NEBOIT Mickaël
- 11-REYNAUD Laure
- 12-LAUNAY Michèle
- 13-REYNAUD Stéphane
- 14-ARGAUD Cécile
- 15-FIARD Yann
- 16-SATIN Véronique
- 17-AGERON Philippe
- 18-PIZOT Eric
- 19-ALEXIS Luc
- 20-CHARRIERE Jean-Eric
- 21-VIALLE Annick
- 22-MAZAT Laurice
- 23-ANDRE Pascal
- 24-DUPENLOUP Michel

5- **Désignation des délégués à la commission PLUI de la communauté de communes Val'Eyrieux :**

Commission qui concerne le plan local d'urbanisme intercommunal. Monsieur le Maire propose :

- . Délégué titulaire : Jean-Luc PLANTIER
- . Déléguée suppléante : Véronique DEFOND POURTIER

Vote à l'unanimité des présents et représentés.

6- **Désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées Val'Eyrieux (CLECT)**

Commission qui évalue en fonction du produit de la fiscalité professionnelle de la commune et des charges transférées à VAL EYRIEUX le montant du reversement effectué par la communauté de communes.

Monsieur le Maire propose :

- . Délégué titulaire : André BEAL
- . Délégué suppléant : Christophe JOUANARD

Vote à l'unanimité

**7- Délibération autorisant la signature du contrat d'assistance technique -avec le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement –
Département de l'Ardèche - première tranche de travaux de sécurisation de l'accès au plan d'eau**

Concerne les études du cheminement piétons pour la desserte du plan d'eau ZONE1 : la Teyre – le plan d'eau.

Le montant de l'étude est de 6 115, 74 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés pour signer la convention avec le SDEA.

8- Délibération autorisant la signature d'un bail précaire de gestion du chalet du plan d'eau avec Mme Mélody Delagorderie

Vote à l'unanimité pour signer la convention montant loyer 200,00 euros pour la saison 2026.

9- Délibération de principe autorisant le maire à recruter des agents contractuels en remplacement des agents permanents momentanément indisponibles.

Délégation est donnée à Monsieur le Maire de recruter du personnel en cas d'arrêt maladie prolongé du personnel communal,

Après délibération vote à l'unanimité des présents et représentés.

10- Délibération autorisant la signature de la convention d'occupation précaire du bâtiment ex-gendarmerie avec l'ADMR.

L'ADMR a quitté les locaux de l'ex-gendarmerie le 01 05 2026.

L'association a demandé à la municipalité une salle pour ses employés, lors de la pause méridienne.

La municipalité propose l'ex-gendarmerie en attendant de définir son affectation par le conseil municipal,

Une convention précaire sera signée avec l'ADMR. Il sera demandé à l'association de prendre une assurance.

Après délibération par 13 votes pour et 2 votes contre, la convention est validée.

11- Délibération sollicitant l'aide du département au titre du déneigement des voiries communales pour l'hiver 2025/2026

Coût du déneigement : 7394 euros TTC

Subvention de 50% du département, le village étant en zone de montagne

Vote à l'unanimité pour solliciter cette subvention

12- Délibération autorisant le paiement des frais de déplacement des conseillers municipaux

Frais de déplacement remboursés qu'avec un ordre de mission de Monsieur le maire.

Ces frais seront calculés en référence au barème de remboursement des frais de la fonction publique territoriale.

Après délibération accord est donné pour le remboursement par 13 votes pour et 2 abstentions.

13- Délibération de création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité voirie communale, espaces verts, services techniques.

Emploi pour une durée de deux mois

Adoptée à l'unanimité

Mr Baptiste Jourdan a été retenu à partir du 18 mai 2026 fin 17 juillet 2026.

14- Délibération de création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité : surveillant de baignade au plan d'eau,

Emploi pour une période de 2 mois, du 1^{er} juillet au 31 août 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Candidature retenue de Mr CAMBRIELS Thomas qui a été surveillant de baignade en 2024.

15- Communications :

- Demande de participation financière du Sou des écoles du Cheylard pour 4 enfants saint martinois : refus au motif qu'il y a une école dans la commune.
- Informations sur le dossier de la vidéo protection :
Installation de 9 caméras prévue en juin ou juillet. Voir avec le référent gendarmerie pour une dixième caméra au plan d'eau ;
Il est possible d'envisager une réunion publique d'information sur la vidéo protection.

- Point info tourisme :
Il n'ouvrira pas pour la saison 2026 dans sa forme actuelle pour le motif : faible fréquentation, emplacement, stationnement, contraintes budgétaires. Rendez-vous le 20 mai 2026 avec le vice-président de VAL EYRIEUX en charge du tourisme pour échanger du devenir de l'offre de tourisme sur la commune.
Il est suggéré de refaire des pots d'accueil les lundis en juillet et août.

- Candidature « Villages d'avenir » :

Suite à la visite du Député Monsieur Saulignac et des conseillers départementaux Mme Serre et Mr Villemagne l'information nous a été donnée d'avoir la possibilité de déposer notre candidature au dispositif « VILLAGES D'AVENIR » porté et piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Lancé fin 2023 pour une durée de 3 ans ce dispositif se terminera en fin d'année 2026 mais sera peut-être prolongé au-delà.

« Villages d'avenir » propose un accompagnement personnalisé pour chaque projet.

Objectif : renforcer l'attractivité des territoires, améliorer la qualité de vie des habitants, aide pour l'ingénierie, la recherche de subventions...

« Villages d'avenir » facilite également le quotidien des élus en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Contact a été pris et un premier rendez-vous aura lieu avec la DDT (direction départementale des territoires) le 27 mai.

On espère pouvoir être retenu pour nos différents projets.

- Devenir de l'ancienne gendarmerie :

L'état des lieux et remise des clés par l'ADMR aura lieu le 18 mai.

Une personne est intéressée par l'acquisition éventuelle de ce bâtiment.

- Une rencontre avec ADIS a eu lieu concernant l'immeuble de Champchiroux (à côté de l'ancienne gendarmerie). Cette société souhaiterait vendre ce bâtiment.
- Crédit Agricole : la caisse attend le passage des experts. Donc l'ouverture n'est pas prévue dans les jours à venir.

16- Questions diverses :

- Contact sera pris avec l'association CHATS DES BOUTIERES concernant la question de la fourrière animale.
- La question du coût de la cantine sera discutée à l'intérieur de la commission enfance jeunesse école.
- Le Payanké ardéchois :

Mr Lafable souhaite rencontrer Mr Le Maire afin de trouver une solution amiable.

Une assignation en référé au Tribunal Judiciaire de Privas est en cours par le cabinet d'avocats de la Mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 05 juin afin de désigner les délégués aux élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.